



Communauté européenne

<b>1</b>	<b>1 Déclarant /Titulaire de l'autorisation (nom et adresse)</b>	<b>Admission temporaire</b> <b>Inventaire/document à déposer à l'appui de la déclaration en douane verbale</b> (Articles 229 paragraphe 1, 497 paragraphe 3, 2ème alinéa, 499 troisième alinéa du règlement (CEE) n°2454/93)	
<b>Original pour le bureau de placement</b>	<b>2 Marchandises destinées à être placées sous l'admission temporaire</b>		
	<b>Désignation commerciale et/ou technique</b>	<b>Quantité</b>	<b>Valeur (et monnaie)</b>
	a)		
	b)		
	c)		
<b>1</b>	d)		
	e)		
<b>3 Lieux d'utilisation et type d'utilisation des marchandises</b>			
<b>4 Durée de séjour des marchandises (jours ou mois)</b>		<b>5 Information complémentaire</b>	
<b>6</b>			
<b>Date</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom</b>	

**RESERVE A L'USAGE DE L'ADMINISTRATION**

<b>Observations du bureau de placement</b>			
Délai d'apurement	Date de l'acceptation	Article correspondant des DAC	
Moyens d'identification			
Bureau(x) d'apurement	Garantie		
Autres observations			
Date	Nom	Signature	Cachet/Adresse
<b>Observations du bureau d'apurement</b>			
Les marchandises ont été réexportées le :			
Autres observations :			
Date	Nom	Signature	Cachet

**Notes :**

- Les cases identifiées par un numéro en lettres grasses doivent être complétées par le déclarant.
- Après l'apurement du régime de l'admission temporaire, par exemple par la réexportation, le déclarant/titulaire de l'autorisation doit renvoyer l'exemplaire n° 1 du formulaire au bureau de placement, de façon à obtenir la levée de la garantie.



Communauté européenne

<b>Copie pour le déclarant</b>	<b>2</b>	<b>1 Déclarant /Titulaire de l'autorisation (nom et adresse)</b>	<b>Admission temporaire</b> <b>Inventaire/document à déposer à l'appui de la déclaration en douane verbale</b> (Articles 229 paragraphe 1, 497 paragraphe 3, 2ème alinéa, 499 troisième alinéa du règlement (CEE) n°2454/93)		
	<b>2 Marchandises destinées à être placées sous l'admission temporaire</b>				
	<b>Désignation commerciale et/ou technique</b>		<b>Quantité</b>	<b>Valeur (et monnaie)</b>	
	a)				
	b)				
	<b>2</b>	e)			

<b>3 Lieux d'utilisation et type d'utilisation des marchandises</b>	
<b>4 Durée de séjour des marchandises (jours ou mois)</b>	<b>5 Information complémentaire</b>
<b>6</b>	
<b>Date</b>	<b>Signature</b>
	<b>Nom</b>

**RESERVE A L'USAGE DE L'ADMINISTRATION**

<b>Observations du bureau de placement</b>			
Délai d'apurement	Date de l'acceptation	Article correspondant des DAC	
Moyens d'identification			
Bureau(x) d'apurement	Garantie		
Autres observations			
Date	Nom	Signature	Cachet/Adresse
<b>Observations du bureau d'apurement</b>			
Les marchandises ont été réexportées le :			
Autres observations :			
Date	Nom	Signature	Cachet

**Notes :**

- Les cases identifiées par un numéro en lettres grasses doivent être complétées par le déclarant.
- Après l'apurement du régime de l'admission temporaire, par exemple par la réexportation, le déclarant/titulaire de l'autorisation doit renvoyer l'exemplaire n° 1 du formulaire au bureau de placement, de façon à obtenir la levée de la garantie.